

"Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves".

(Ordonnance Royale d'août 1681)

# Édit

FNPPSF

## Avis de grand frais confirmé !

Dans le précédent numéro de notre revue, je vous annonçais déjà le passage d'une forte dépression centrée sur la plaisance et la pêche de loisir. Je n'imaginai pas qu'elle serait d'une telle ampleur ! Si vous n'en êtes pas tout à fait convaincus, les quelques lignes qui vont suivre devraient vous faire changer d'avis ! Après avoir pris connaissance des rapports des scientifiques concernant les stocks de bars, la Commission européenne a proposé un certain nombre de mesures concernant cette espèce. Parmi ces dernières, celle limitant la pêche de loisir à 1 bar par jour et par pêcheur

pour la zone Manche-mer du Nord a provoqué de très nombreuses réactions.

Cette mesure aussi stupide que dangereuse, si elle était mise en œuvre, mettrait en péril notre activité mais aussi toutes les filières industrielles concernées.

Au nom des cinq fédérations signataires de la charte, nous avons donc lancé une grande pétition nationale qui a recueilli des milliers de signatures. Nous avons, par ailleurs, rencontré les commissaires de la Commission européenne et Alain Cadec, président de la commission parlementaire. Nous avons pu aussi largement échanger avec le secrétaire d'État à la mer, Alain Vidalies et son cabinet. Nous lui avons remis une synthèse très argumentée. Nous lui avons rappelé les mesures déjà prises par la pêche de loisir depuis 2012 et renouvelé notre opposition farouche à toute forme de quota journalier, mesure totalement inadaptée à notre activité.

Nous sommes régulièrement et de plus en plus confrontés aux demandes surnoises et répétées de mise en place d'un permis pêche en mer payant et d'un permis voile. Elles émanent la plupart du temps de personnes dont l'unique objectif est d'ordre financier ! Les cinq fédérations signataires de la charte, mais aussi toutes les autres fédérations concernées, sont bien décidées à s'opposer par tous les moyens à ce qui ne sont, en fait, que de nouvelles taxes déguisées. Par ailleurs, la mise en œuvre de telles propositions serait de nature à remettre en cause l'équilibre actuel de la charte et l'ensemble des mesures positives jusqu'alors consenties.

Monsieur le Président, monsieur le Directeur des Aires marines protégées, avant d'aller chercher ailleurs l'argent qui vous manque pour financer votre vénérable institution, commencez par supprimer les incroyables gaspillages constatés au sein de votre structure ; la Cour des comptes n'a pas manqué, à juste titre, de dénoncer. Arrêtez de harceler les plaisanciers et d'en faire votre cible privilégiée. Soyez courageux et cohérents, allez plutôt chercher les financements nécessaires au bon endroit. Puisez, par exemple, dans les innombrables subventions scandaleusement accordées à la grande pêche industrielle... et notamment celles destinées aux pêches en grande profondeur qui constituent un vrai massacre pour l'humanité.

En agissant ainsi, vous devriez sans grande difficulté parvenir à équilibrer vos exercices budgétaires pour les années à venir ; vous participeriez de surcroît à la protection de l'environnement qui, me semble-t-il, doit être votre principale mission !

Au regard des informations qui nous parviennent au gré des ports, nous sommes avertis de nouvelles hausses de tarifs liées aux modifications d'application de la taxe foncière relative aux infrastructures portuaires. La disparité des augmentations annoncées est grande. En effet, le nouvel équilibre budgétaire dépend beaucoup de la situation antérieure très disparate d'un port à l'autre. De plus, il semble que quelques gestionnaires peu scrupuleux essaient de profiter de cette opportunité pour procéder à des réajustements injustifiés. J'invite tous les représentants des plaisanciers au sein des CLUP à être particulièrement vigilants et à ne pas hésiter à dénoncer les abus qu'ils pourront constater.

Nous assistons à ce qui ressemble fort à la faillite d'un système ; un système basé sur les subventions pour certains et sur les taxes pour des millions d'autres ; un système qui accroît les inégalités et place la France en situation d'isolement au sein de l'Europe.

En ces temps agités, la FNPPSF entend plus que jamais défendre les droits des plaisanciers et des pêcheurs en mer avec toute la force et la détermination nécessaires. Il est d'autant plus indispensable de nous regrouper. Je compte sur vous pour nous aider à y parvenir.

Que ces difficultés ne nous empêchent pas d'aborder cette nouvelle année avec confiance et enthousiasme. Bon vent et bonne mer à tous. Au nom de la FNPPSF, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2015.

Jean Kiffer  
président national de la FNPPSF

Bonnes fêtes de fin d'année

fnppsf.fr

